



## Litige de voisinage (nuisances sonores)

Par **PierreG**, le **08/02/2023** à **14:06**

(Je pense qu'il s'agit de droit immobilier. Ok pour le déplacer dans un meilleur forum si nécessaire).

Bonjour. Il me tombe un truc sur la tête, je n'ai rien demandé et je ne sais pas trop comment m'en sortir sans y perdre (trop) de plumes.

Je suis propriétaire non occupant d'un studio dont j'ai confié l'entière gestion à un mandataire immobilier depuis 2020. Je n'ai jamais rencontré mon locataire mais un bail a été établi pour être conforme à la loi.

Mon locataire serait la source de nuisances sonores à l'égard de son voisin du dessous. Lequel voisin s'est plaint à son mandataire immobilier en faisant valoir le droit à une jouissance paisible du bien mais il n'y a jamais eu de plaintes et aucune tierce partie n'a fait état à ce jour de nuisances sonores venant de mon locataire.

Consulté, le syndic conseille au mandataire du voisin du dessous de recueillir des témoignages auprès des voisins. Et il ajoute: "Avec ces éléments, nous pourrions mettre en demeure" MOI en l'occurrence. Il n'est pas dit en demeure de quoi.

Quelle est la probabilité que la procédure aille jusqu'au bout ? En quoi consisterait une telle mise en demeure pour chacune des parties ? Qui aurait à prendre les choses en charge ? Moi ou le mandataire à qui j'ai confié cette location ? Est ce que ça passe par un avocat ? A la charge de qui ? Cordialement.

Par **Marck.ESP**, le **08/02/2023** à **14:29**

B6, bienvenue i

Il appartient au **propriétaire** d'intervenir auprès de son locataire, via son mandataire ou pas... Dossier à commenter si vous le souhaitez.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31522>